

Par SDÉ et poste
Lettre révisée

Le 26 mai 2014

Me Véronique Dubois, Secrétaire
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, rue du Square-Victoria
Bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Nicolas Turcotte
Avocat
Hydro-Québec – Affaires juridiques

75, boul. René-Lévesque Ouest,
4e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4
Tél. : (514) 289-2211, poste 5124
Télééc. : (514) 289-2007
C. élec. : turcotte.nicolas@hydro.qc.ca

OBJET : Demande d'autorisation du Transporteur relative au remplacement d'équipements à 120 kV et d'automatismes au poste de départ de la centrale de Chelsea
Votre dossier : R-3880-2014
Notre dossier : R049090 YF

Chère consœur,

Selon l'avis publié sur les sites de la Régie et d'Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité dans le dossier mentionné en rubrique, les personnes intéressées pouvaient soumettre des observations écrites au plus tard le 16 mai 2014 à midi.

Comme aucune observation écrite de la part d'intéressés n'a été déposée dans le présent dossier et qu'aucun intéressé n'a demandé le report de la date limite pour le dépôt d'observations, la prochaine étape prévue à l'avis, soit les réponses aux observations écrites des intéressés, est sans objet.

En les circonstances, Hydro-Québec demande respectueusement à la Régie de prendre en délibéré ce dossier.

En effet, à moins que la Régie ait d'autres questions, auxquelles le Transporteur sera évidemment disposé à répondre dans les meilleurs délais, nous considérons que la preuve documentaire déposée au soutien de la demande d'autorisation contient tous les renseignements exigés par les dispositions réglementaires applicables nécessaires afin qu'une décision puisse être rendue au mois de juin 2014, tel que demandé au paragraphe 10 de la demande datée du 13 mars 2014.

Veillez recevoir, chère consœur, l'expression de nos salutations les meilleures.

(s) *Nicolas Turcotte*
NICOLAS TURCOTTE, avocat
NT/jg